



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lettre d'information municipale n°2

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La procédure de révision de notre Plan d'Occupation des Sols se poursuit selon le calendrier prévu. Nous arrivons au terme de la deuxième des trois étapes de cette procédure.

Après avoir réalisé le diagnostic de notre territoire, nous avons élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document qui fixe les orientations du futur Plan Local d'Urbanisme.

Il traduit les préoccupations en matière sociale, économique et environnementale. Il doit être en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Nous vous invitons à participer à une réunion publique afin de vous présenter ces documents, qui seront également tenus à votre disposition à la mairie dans le registre de concertation.

Le futur Plan Local d'Urbanisme sera soumis à enquête publique au premier semestre 2016.

Nous comptons sur votre présence.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal

Réunion publique

le 10 septembre
2015

à 20h00

Salle polyvalente

LE RÔLE ET LA NATURE DU PADD

La traduction d'une volonté politique

À travers la révision du Plan d'Occupation des Sols, la municipalité affirme son souhait de voir AMANCY poursuivre le développement de ses fonctions urbaines pour répondre aux besoins du bassin de vie et conforter ainsi son attractivité.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour fonction d'être un outil permettant à la commune d'exposer ses intentions pour les années à venir et de réunir les différents projets en termes d'aménagement du territoire.

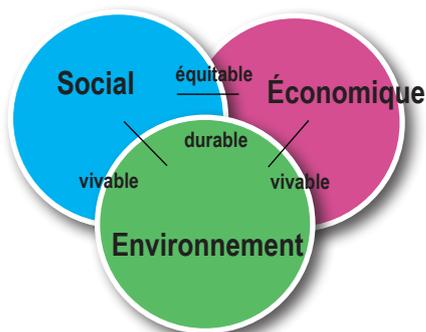
Il marque donc les orientations que la commune a souhaité inscrire dans son futur document d'urbanisme :

- Un développement urbain structuré et mesuré
- Le soutien à la dynamique économique du territoire
- La valorisation du cadre de vie et de l'environnement.

LE CONTENU DU PADD

RAPPEL : le PADD permet de faire du PLU un document de synthèse entre l'urbanisme réglementaire, encadrant l'acte de construire (comme le faisait l'ancien POS) et l'urbanisme de projet qui est fortement mis en avant et qui doit traduire une volonté politique pour l'aménagement du territoire.

Le PADD s'inspire de la notion de développement durable qui traduit la convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.



Le DEVELOPPEMENT DURABLE :

«Un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs»

Définition retenue en 1992, lors de la conférence mondiale des Nations Unies de RIO.

Petit vocabulaire utile...

- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **CCPR** : Communauté de Communes du Pays Rochois
- **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **Loi ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

LA CONCERTATION

Vous souhaitez vous informer, vous exprimer ?

La concertation doit permettre d'échanger sur ce que pourraient être l'aménagement et le développement durables de notre commune pour les prochaines années.

Il s'agit d'avoir une vision partagée sur **un projet d'intérêt général**.

Les différents moyens mis en oeuvre par la commune pour la concertation :

- Information par voie d'affichage en Mairie d'Amancy de la délibération prescrivant la mise en révision,
- Ouverture d'un registre de concertation pour le recueil des avis et des observations au secrétariat de la Mairie,
- Information régulière par le biais du site internet de la Mairie sur l'avancée de la procédure pendant toute sa durée **<http://www.amancy.fr>**
- Organisation de deux réunions publiques, d'information et de débat,
- Diffusion de deux lettres d'information, au démarrage de la procédure et avant le débat sur le PADD.

Attention la concertation n'est pas l'enquête publique !

Elle n'a pour objet ni de recueillir, ni de prendre en compte les demandes particulières.

Nous vous invitons à venir prendre connaissance de la synthèse du diagnostic et du PADD du PLU lors de la réunion publique, le 10 septembre 2015 à 20h00 à la salle polyvalente, rue des Lutins, à AMANCY 74 800.